

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

---

SÉANCE DU 21 mars 2019

---

DÉLIBÉRATION N° 2019-06

---

AVIS SUR LA CRÉATION DU GROUPE DE TRAVAIL GEODIVERSITE

LISTE des MEMBRES

---

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2017, portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature ;

**Rappel :**

La création du Groupe de Travail Géodiversité, soumise à l'avis du CNPN en réunion plénière du 19 décembre 2018, a été adoptée à l'unanimité (délibération n°2018-32). La liste des membres du Groupe de Travail Géodiversité est soumise à l'avis du CNPN.

**Présentation :**

Avec la nouvelle rédaction de l'article L411-5 du Code de l'Environnement, issue de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, pour la première fois le patrimoine naturel comprend de manière explicite les richesses « géologiques, minéralogiques et paléontologiques ».

Ainsi le Ministère en charge de l'environnement a lancé en 2007 l'Inventaire National du Patrimoine Géologique, dont les données sont versées à l'INPN. Le groupe de travail (GT) ne se limitera pas à la prise en compte du seul géopatrimoine : d'où son nom de GT Géodiversité, et ce GT serait directement rattaché au Conseil et non à une commission.

## **Des enjeux pour une approche naturaliste globalisée**

La géologie structure et façonne les paysages, les cultures et la biodiversité. La sauvegarde de nombre d'espèces animales et végétales, d'habitats, est inféodée à la sauvegarde de leur substrat géologique.

Le monde minéral participe au fonctionnement des écosystèmes.

Il doit être mieux pris en compte dans la description physique des sites, dans l'évaluation des menaces ou encore dans les projets de restauration des milieux.

### **Des réponses à apporter à de multiples questions :**

Aujourd'hui de nombreuses questions liées à la géodiversité restent sans réponse du fait du manque d'une instance spécifique. Les questions des risques liés aux carrières, du périmètre de l'inventaire, de la sensibilité des données ou encore de la place de la géologie dans les espaces protégés sont régulièrement évoquées en région sans trouver d'écho adéquat au niveau national.

### **Le CNPN, une instance de choix pour porter les enjeux « géodiversité » à l'échelon national.**

L'ancienne instance nationale : la Conférence Permanente du Patrimoine Géologique (CPPG) à laquelle s'était ralliée le Comité National du Patrimoine Sous-terrain (CNPS), est à présent caduque ; le GT Géodiversité prendra ainsi le relais de la CPPG.

Le manque actuel d'instance spécifique dédié à la géologie n'est « que » national puisque chaque région s'est dotée d'une commission spécifique, « la commission régionale du patrimoine géologique » (CRPG), rattachée au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel pour traiter spécifiquement des questions relatives à la géologie, plus précisément au géopatrimoine.

Le CNPN est une instance idéale pour traiter des enjeux de géodiversité de par son caractère multidisciplinaire et son ancrage dans la réalité des politiques publiques.

Le CNPN ne compte actuellement que trois représentants des enjeux de géologie, force est de constater que les questions liées à la géodiversité peuvent être difficilement traitées en séance au vu du nombre de thématiques et de dossiers à traiter en plénière.

Les sujets en lien avec la géodiversité ne sont pas davantage abordés au sein des commissions spécialisées du fait de la technicité, de la transversalité et des spécificités liés aux enjeux de géologie (exception faite du sujet des RNN géologiques).

### **Le GT Géodiversité :**

Missions : Préparer des avis sur des projets disposant d'un volet géologie, faire des propositions sur la prise en compte des enjeux de géodiversité dans les politiques de protection de la nature.

#### Actions portées par le GT :

- 1- **Préparer des délibérations** prises au plénier du CNPN à la demande du CNPN ou de l'une de ses commissions ou auto-saisine du GT sur des questions lui semblant stratégiques :

- a. Traiter des dossiers présentés au CNPN pour porter une attention particulière sur le volet géologie des espaces naturels protégés (dans le cadre de création, de modification, travaux, chartes, plans de gestion...).
- b. Traiter les dossiers des grands aménagements avec impact sur la géodiversité et/ou la biodiversité (le tout en étroite collaboration avec les correspondants à l'origine de la demande).

2- **Travail en amont sur des volets réglementation ou législation** concernant la géodiversité et le patrimoine géologique : APPG, règle nationale ou régionale pour les dérogations, loi sur des examens préventifs de site (cf. Archéologie), Séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

3- **Réflexion prospective sur des sujets sensibles ou émergents**

Questions relatives aux carrières en exploitation

Réaménagement de site (souvent uniquement végétalisés)

Comblement des carrières souterraines

Réflexion sur les spécificités des géopatrimoines karstiques

Extension de l'inventaire du patrimoine naturel aux sites sous-marins ou littoraux non traités du point de vue "géologique"

Prise en compte de la géologie dans les mesures compensatoires et surtout dans les évaluations d'impact sur le milieu naturel...

### **Organisation :**

Pour assurer ces missions, les membres du CNPN qui ont porté le projet du Gt Géodiversité ont fait appel à candidature au sein du CNPN et en externe, afin de constituer ce groupe de travail.

Le secrétariat du GT sera assuré par la direction de l'eau et de la biodiversité et plus spécifiquement le bureau ET1.

Les missions du GT citées ci-dessus se feront en concertation avec :

- la Commission Nationale de Validation (CnV) de l'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG, sous la responsabilité scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle),
- les correspondants INPG en DREAL/DRIEE/DEAL et les présidents des CSRPN.

### **Composition :**

Pour assurer ces missions, le CNPN propose un groupe de travail dédié, rassemblant des membres du CNPN ainsi que des membres externes choisis selon leurs compétences spécifiques et non

représentées au sein du CNPN (géotechnique, géologie-géodynamique interne, géodynamique océanique, hydrogéologie, mines, pédologie...).

\* Candidats au sein du CNPN :

Francis Duranthon (Géologue, membre du CNPN, CnV INPG)

Fabien Hobléa (Géomorphologue, membre du CNPN, CnV INPG)

Myette Guiomar (Géologue, membre du CNPN, CnV INPG)

Philippe Billet (Juriste, membre du CNPN)

Commission Espaces Protégés : Roger Estève (Président de la Commission EP)

Commission Espèces et Communautés Biologiques : il est proposé, que les dossiers à traiter en GTG soient présentés en amont à la Commission ECB ; les membres intéressés pourront rejoindre le GTG pour apporter leur expertise sur des dossiers spécifiques en lien avec leurs compétences.

\* Candidats extérieurs au CNPN

Le nombre total de participants au groupe de travail avait été fixé à 15 personnes, mais compte tenu des besoins en disciplines variées des sciences de la Terre et du géopatrimoine, ce nombre a été revu légèrement à la hausse avec l'accord du Président.

Jacques Avoine (sédimentologie, morphodynamique continentale et côtière, géopatrimoine, UICN, CnV INPG)

Denis Baize (Pédologie, cartographie et typologie des sols, contaminations, INAO)

François Bétard (Géomorphologie, relations géosphère-biosphère, géomorphosites, CRPG)

Eric Carencu (Géotechnique, Ressources naturelles, Carrières, réhabilitations, UNPG, UNICEM, CRPG)

Laurent Deschodt (Géoarchéologie, environnements fluviaux, loessiques, quaternaires, CRPG)

Patrick De Wever (Paléontologie, Radiolaires, Géopatrimoine, Geoheritage IUGS/UNESCO, CnV INPG)

Michel Estèves (Hydrologie, dynamique des B.versants, modélisations, ressources, IRD, Conseil Scientifique Agence B. Rh-Méditerranée.

Jean-Pierre Gely (Hydrogéologie, Pierres, Carrières et constructions, géopatrimoine, CSRPN, CRPG)

Gaëlle Guyétant (Géopatrimoine, Gestion RNR, Com. Géol RNF, CnV INPG)

Sara Lafuerza (Géologie marine, interactions Géo-Bio-Climat, risques)

Didier Nectoux (Minéralogie, Mines, Collections, CRPG, SG Ardèche)

Isabelle Rouget (Paléontologie, Ammonites, UICN, IUGS, Présidente de la CnV INPG)

Benjamin van Wyk de Vries (Volcanologie, risques, Géopatrimoine, IGCP UNESCO, UICN)

**La liste soumise au vote est approuvée à l'unanimité.**

Le président du Conseil national de la  
protection de la nature,



Serge MULLER